



Traductions certifiées - Allemand - Anglais - Français

Les institutions officielles comme les autorités publiques, les tribunaux et universités, les cabinets d'avocates et les huissiers souvent demandent les traductions certifiées conforme à l'original. Seuls les traducteurs qualifiés et assermentés sont autorisés à effectuer de telles traductions.

Qu'est-ce qui distingue une traduction certifiée?

La traduction certifiée ou certifiée conforme est une traduction que l'on caractérise comme officielle. Les traductions certifiées doivent comporter la signature et le sceau d'un traducteur agréé.

Qui demande les traductions certifiées?

Souvent les institutions officielles demandent les traductions certifiées conforme à l'original des documents étrangers. Ceci concerne notamment les actes de naissance et de mariage, les certificats de capacité matrimoniale, les certificats des écoles ou des universités, les dossiers de candidature, les lettres de recommandation, les CVs, les cartes d'identité, les certificats de domicile, les profils LinkedIn ou Xing etc.

Avec sa signature et son sceau, le traducteur assermenté certifie l'exactitude et l'intégralité de la traduction.

Dans des cas rares, il faut faire légaliser la signature du traducteur par un notaire public.

Vous voulez savoir combien coûte la traduction?

Envoyez-nous un scan ou une photo du texte à traduire pour recevoir un devis.